



Charte de prévention des consommations à risques lors des fêtes traditionnelles des communes du Gard.

Entre :

Monsieur le président de l'association des maires du Gard,

Et Madame la préfète du Gard,

Et Monsieur/Madame le Maire de

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les fêtes traditionnelles sont un moment de partage, de convivialité et d'échanges intergénérationnels pour les habitants des villes et villages de notre département. Elles sont, à ce titre, souvent considérées comme appartenant au patrimoine local. Lors de ces moments festifs, il est souvent constaté une consommation excessive d'alcool et/ou de produits psycho-actifs. Ces consommations peuvent être à l'origine d'accidents de la route, de comportements de violences et de prises de risques sexuels.

Dans le Gard, les acteurs publics (mairies, Préfet) se mobilisent pour que les fêtes ne soient pas entachées d'incidents déplorables. Dans ce cadre, la prévention sur les conduites à risques (et notamment l'alcoolisation excessive) est une priorité. Il s'agit non pas de limiter la fête, mais de proposer des dispositifs préventifs (espaces repos, transports collectifs) pour accompagner la fête.

Cette charte vise à faire connaître et valoriser les bonnes pratiques mises en place par chacun dans le domaine de la prévention lors des événements festifs.

Les communes mettent déjà en place des actions : espaces repos, transports à tarifs préférentiels, médiation, etc...

Cette charte a pour objet d'accompagner les maires dans leurs démarches, par des formations, des mises à disposition de matériels, des échanges d'informations.

Il est important de distinguer 3 aspects dans la préparation des événements festifs :

- L'aspect sécurité, lié à la réglementation en vigueur, rappelé par les circulaires préfectorales,
- L'aspect secours avec le dispositif prévisionnel de secours (DPS) qui rentre dans le cadre de la réglementation nationale,
- L'aspect prévention qui fait l'objet de la présente charte et dont la mise en place est laissée à la discrétion de chacun.

Cette charte liste les engagements de chacune des parties pour multiplier dans le département les démarches de prévention.

Il est joint en annexe quelques exemples de « bonnes pratiques » observés dans le Gard.

Engagements communs :

- Communiquer sur les dispositifs et espaces de prévention existants et valoriser les communes signataires de la présente charte sur les sites de l'AMG, de la Préfecture, du site *addiction infos Gard*, et autres supports de communication réalisés dans le cadre des actions menées conjointement en application de la présente charte.

L'association des maires du Gard s'engage à :

- Participer aux réunions de suivi du projet de prévention et réduction des risques pendant les fêtes traditionnelles des communes,
- Promouvoir la charte auprès de ses adhérents, afin d'inciter les maires à engager des actions de prévention et de réduction des risques lors d'événements festifs,
- Inciter les communes à s'organiser pour mutualiser les moyens humains et matériels en particulier au sein des entités déjà existantes (communauté- groupement etc.)
- Inciter les maires à informer du risque « alcool au volant » et autres prises de risques lors des fêtes.
- Favoriser les échanges d'expériences avec les autres associations d'élus, y compris de départements voisins.

La Préfecture du Gard s'engage à :

-Proposer une formation/sensibilisation de trois demi-journées, destinée aux communes (mise en place par le Codes 30, à qui la Préfecture a délégué la mission de coordination de cette action) **et, le cas échéant, des sessions de formation complémentaires en matière d'apports de compétences dont le thème serait choisi en fonction des besoins des utilisateurs.**

-Diffuser auprès des maires et intercommunalités du département l'ensemble des documents supports d'information et de prévention, ainsi qu' « un guide des bonnes pratiques » en cours de réalisation.

-Inciter les médias locaux à mettre en valeur les actions menées par les collectivités locales.

- Communiquer sur l'existence d'une adresse mail spécifique mise en place pour répondre aux questions : fetesvotives@gard.pref.gouv.fr

-Mettre gratuitement à disposition du matériel de mesure du taux d'alcoolémie (participation financière de la commune pour l'achat des embouts jetables).

La commune s'engage à :

- Participer aux formations/sensibilisations gratuites sur le bon déroulement des fêtes organisées par le Codes 30,
- Favoriser la mise en place d'un espace de prévention à son échelle
- Participer à la mise en commun des pratiques
- Renseigner la fiche d'évaluation communiquée par le Codes 30, qui permettra de réaliser une évaluation annuelle du dispositif.
- Nommer un « correspondant aux festivités » dans chaque commune et/ou communauté de communes, qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture du Gard et du Codes 30 dans le cadre de ce projet.

Fait à :
le

Le président de l'association des maires

La préfète du Gard

Le Maire

